

Définition d'un protocole d'agrément des imprimantes bureautiques en vue de la conservation des documents

Résumé

Les nouvelles techniques d'impression utilisées à des fins bureautiques connaissant un essor considérable, l'administration est conduite de plus en plus fréquemment à établir des documents officiels issus de ces imprimantes, alors que la tenue dans le temps des documents ainsi produits est mal connue compte tenu de l'apparition récente de ces matériels sur le marché.

La Direction des Archives de France a ainsi proposé qu'un protocole de qualification des imprimantes soit défini afin d'agréer celles utilisables pour l'édition des documents officiels devant être archivés et utilisés sur une très longue période.

Le protocole d'agrément proposé à l'issue de l'étude définit les spécifications qui, compte tenu des besoins et des contraintes exprimées par la Direction des Archives, sont représentatives de l'aptitude d'un document imprimé à se conserver sur de longues périodes, dans un environnement non nécessairement protégé et avec une fréquence d'utilisation normale.

Termes d'indexation

Domaine d'application	Conservation préventive
Mot(s)-clé(s)	Vieillessement
Classe(s) d'objets	Arts graphiques
Objet(s)	Imprimantes couleur à jet d'encre
Matériau(x)	<ul style="list-style-type: none">• Encres• Papier• Matériaux cellulosiques

Programmation recherche

Date de notification	28/05/98
----------------------	----------

Rapport final

Titre du rapport final	Définition d'un protocole d'agrément des imprimantes bureautiques en vue de la conservation des documents
Auteur(s)	Yvric SAUNDERS
Date de remise	01/01/01
Nombre de pages	122
Statut	confidentiel
Support	papier

Organisme demandeur / Organisme réalisateur

Organisme demandeur	Mission de la Recherche et de la Technologie
---------------------	--

Resp. programme Astrid Brandt
Organisme réalisateur [Laboratoire National d'Essais](#)
Resp. programme Jacques Perdereau

Document généré par XToGen 2.0.1